

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
12 Mai 2017**

OBJET : CPER 2015 - 2020 : Liaison Aix-Marseille 2ème phase. Convention relative au financement des travaux.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder à SNCF Réseau une subvention de 26 240 000 € pour le financement des travaux de la 2ème phase de modernisation de la ligne Marseille - Gardanne - Aix-en-Provence,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention, dont le projet est joint au rapport,
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe 2 du rapport.

La dépense sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée